

Editorial N° 76

Depuis l'élection présidentielle, les attaques contre les services publics et les libertés se multiplient. Il n'est pas imaginable que les salariés et les organisations syndicales restent sans réagir. Mais une grande partie de la population semble anesthésiée par les méthodes de ce nouveau président, et la FSU a décidé de contribuer à construire les mobilisations sociales par le débat et le décryptage des politiques conduites pour convaincre les personnels et l'opinion de leur nocivité. La mobilisation dans les services publics ne se fera pas sans le développement de mouvements forts au sein de l'Education Nationale où se trouvent les plus gros bataillons de fonctionnaires. (voir les décisions du Conseil Délibératif Fédéral National page 11 et l'Etat des lieux dans les collèges et les lycées page 9).

Dans ce numéro, le SNPESPJJ nous montre les premières conséquences de la loi de prévention de la délinquance et nous appelle à participer à la prochaine réunion du collectif ant-délation le 8 octobre.

La FSU évolue et a décidé de créer des sections fédérales de retraités. Tous les détails en page 3 sur l'intérêt de telles sections et la date de la réunion constitutive de la section de Saône et Loire.

La protection sociale est un sujet toujours aussi épineux. En plus de l'appel à participer à toutes les actions de défense de celle-ci, nous demandons avec la CGT les moyens nécessaires au fonctionnement de l'hôpital de Mâcon.

En pages centrales, il nous a semblé intéressant de vous diffuser le 4 pages sur l'avis qui a été voté le 25 septembre par le CESR sur l'aide aux choix professionnels.

A bientôt dans l'action

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire :

- Loi de prévention de la délinquance et collectif anti-délation page 2)
- Droit à l'information syndicale ; méthode participative (page 2)
- Section Fédérale des Retraités (page 3)
- Validation des services de non-titulaire (page 4)
- L'hôpital de Mâcon est malade (page 4)
- Résumé de l'avis du CESR sur l'aide aux choix professionnels (page 5 à 8)
- Collèges et Lycées : Faux semblants et trompe-l'oeil (page 9)
- Le dispositif d'accompagnement éducatif (page 10)
- Les décisions du Conseil Délibératif Fédéral National de la FSU (page 11)
- Déclaration du 21 septembre 2007 des organisations de la Fonction Publique (page 12)
- 10 octobre, journée mondiale contre la peine de mort (page 12)
- 13 octobre manifestation nationale pour défendre les droits des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (page 12)

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr * octobre 2007 * Numéro 76

Loi de prévention de la délinquance

La loi SARKOZY dite de prévention de la délinquance a été votée dans sa version définitive le 5 mars 2007. Depuis la parution du projet de loi, il y a quatre ans, les professionnels du social et de l'éducation ont manifesté massivement leur opposition à cette loi qui donne des pouvoirs exorbitants aux maires, encourage la délation, écorche profondément le secret professionnel et fait de toute personne en difficulté un délinquant potentiel.

Regroupés au sein du collectif anti-délation (CGT, FSU, Solidaires, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, Syndicat national des médecins PMI, union syndicale de la psychiatrie, Syndicat National des psychologues, CNT, Ligue des droits de l'homme, Collectif des Etudiants en Travail Social). Les professionnels concernés ont porté la mobilisation sur de nombreux fronts et plusieurs temps forts et manifestations ont été organisés dans toute la France.

Malgré cette forte mobilisation, la loi a donc été votée en mars 2007. Les effets commencent malheureusement à se faire sentir. Plusieurs exemples portés à notre connaissance illustrent notre propos et montrent ce qui se banalisera rapidement.

- En avril 2007, le directeur du centre Hospitalier spécialisé de Blain (Loire Atlantique) a dû obtempérer à la réquisition du procureur de la République et donner la liste nominative et les coordonnées des personnes suivies de l'un des CMP de l'hôpital.

- A Belfort, une assistante sociale a été mise en garde à vue pour avoir refusé de communiquer aux services de la police des Frontières, l'adresse d'une femme sans papiers qu'elle avait reçue dans le cadre de ses fonctions.

- Dans notre département, nos collègues assistantes sociales du Conseil Général sont fréquemment convoquées par écrit au commissariat pour donner des éléments sur des situations qu'elles suivent dans un cadre professionnel.

Il est urgent et nécessaire que nous, professionnels de l'éducation, du social, susceptibles à chaque instant d'être confrontés à de telles situations, nous organisions et nous nous engageons dans la résistance à la délation.

Pour défendre nos valeurs professionnelles, rompre l'isolement et la démission à notre éthique, nous nous engageons à rejoindre le collectif départemental anti-délation et à signer massivement l'engagement professionnel de résistance à la délation. (WWW.abri.org/anti-délation)

La prochaine réunion du collectif anti-délation aura lieu le lundi 8 octobre de 18h à 20h

salle n°2 Maison des Syndicats à Chalon sur Saône

Pour le collectif

Laurent TISSIER (SNPES. PJJ/FSU)

03.85.97.04.50

Droit à l'information syndicale

Le SNUIPP a été obligé de rappeler à un Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription du CREUSOT, dans un courrier du 20 septembre 2007, les termes d'un accord issu d'un groupe de travail paritaire de 2005 concernant les réunions d'informations organisées par les organisations syndicales.

Exemple de méthode participative à la Direction du Travail

Comme partout, l'Inspection du Travail se modernise et doit élaborer un Plan de Modernisation et de développement de l'Inspection du Travail (PMDI). Et comme partout, la hiérarchie promet une méthode participative par groupe de travail intégrant des agents de terrain.

Mais ce qui est présenté en CTP régional n'a pas grand chose à voir avec ce qui est dit en groupe de travail. Les collègues de Saône et Loire et d'ailleurs ne retrouvent pas leurs propositions

Qui plus est pour la Saône et Loire l'évaluation des charges de travail des sections de Mâcon et des agents qui y travaillent s'appuie sur des chiffres qui sont faux et archi faux, ce que les agents eux-mêmes ont signalé à plusieurs reprises depuis 2002 (dernières élections prud'homales) et en particulier pendant la longue période 2002-2003 où le Directeur Départemental de l'époque avait imposé un redécoupage sur des bases déjà fausses.

La hiérarchie régionale a beaucoup de mal à admettre que son "diagnostic" tiré pour l'essentiel de ses statistiques est erroné.

Mais cela a peu d'importance puisque la méthode n'a pour objectif que de faire mettre en musique par les agents de base les objectifs décidés plus haut avec des moyens en diminution.

Ca ne vous rappelle rien ?



Retraité(e): rester syndiqué(e) et s'organiser dans la FSU!

Jusqu'en 2003, les retraités pouvaient penser - en partie à tort, d'ailleurs - qu'une fois en retraite, tout était fixé définitivement en ce qui concernait leurs droits en général et leur pension en particulier, alors indexée sur la valeur du point d'indice, et automatiquement revalorisée en même temps que les traitements des actifs; qu'il suffisait dès lors d'accompagner à l'occasion les luttes de ces derniers, dans lesquelles les retraités étaient d'ailleurs d'un poids numérique négligeable; que donc les retraités n'avaient pas grand chose à gagner à se (re)syndiquer, et que leur syndicat ne perdait pas grand chose en les perdant.

A partir de 2003, les lois Fillon sur les retraites de la Fonction Publique ont radicalement changé la donne: les pensions de retraites sont désormais indexées sur l'indice des prix, et ne doivent pas progresser plus vite que celui-ci... Le pouvoir d'achat des retraités n'a donc aucune chance de s'améliorer, et il est même sûr qu'il va régresser, dans la mesure où l'indice des prix ne mesure pas exactement le coût réel de la vie: par exemple, le logement n'y entre qu'à hauteur de 6%! Du coup, les retraités se trouvent avoir à défendre des revendications spécifiques sur le plan des revenus.

De même, les retraités sont de plus en plus présentés comme des parasites improductifs et scandaleusement privilégiés: ils auront donc de plus en plus à lutter pour défendre leurs acquis et faire reconnaître leur rôle positif en ce qui concerne la famille, la société et l'économie.

Enfin, sur des sujets de société tels que le vieillissement, la dépendance, l'autonomie, la santé, et aussi (heureusement!) la culture, l'aménagement urbain, les services publics etc. les retraités auront à se faire entendre, car ils sont directement concernés, et leurs points de vue sur ces questions sont au moins aussi légitimes et fondés que ceux des spécialistes qui parlent pour eux.

Bien sûr, les actifs - qui ont tous vocation à devenir retraités - continueront à soutenir ces luttes, mais on peut craindre que face aux dégradations diverses qu'ils ont eux-même à affronter quotidiennement, le combat pour leur situation future (et, aux yeux des jeunes, très éventuelle) ne soit pas leur priorité... Par ailleurs, ils ont besoin de l'éclairage que les retraités peuvent apporter à l'élaboration des revendications, et de leur force militante pour la conduite des actions. Et réciproquement!

Bref, les retraités ont toujours besoin de leur syndicat et de leur fédération, qui ont toujours besoin d'eux. Un des effets pervers de la loi de 2003 (et peut-être un de ses objectifs) était de fractionner la force revendicative en séparant les retraités, proportionnellement de plus en plus nombreux, des actifs, qui le sont de moins en moins: diviser pour régner... Ne laissons pas faire !

Le dernier congrès national de la FSU a décidé la création de Sections Fédérales de Retraités. Il s'agit de rassembler tous les retraités des différents syndicats nationaux de la FSU résidant dans le département, pour assurer leur présence, leur expression et leur mobilisation, aussi bien au sein de la fédération (veille et alerte, réflexion, propositions sur les problèmes spécifiques des retraités etc.) qu'à l'extérieur (contact avec les autres organisations syndicales de retraités, les associations, les instances gouvernementales et territoriales, engagement dans la FGR-FP etc.)

C'est pourquoi la FSU départementale invite tous les retraités membres d'un de ses syndicats à participer à la

Réunion constitutive de la Section Fédérale des Retraités-FSU

le vendredi 19.10.2007, à 9h

Maison des Syndicats, 2 rue du Parc

71100 Chalon sur Saône

VENEZ NOMBREUX !

A l'issue de cette réunion, un repas pourra être pris en commun au restaurant des PEP, à Virey le Grand (compter entre 15 et 20 euros par personne). Si vous êtes intéressé(e)s par celui-ci, faites-le savoir (nom et nombre de personnes) à R.PrésumeY, 18 rue Chaumont, 71150 Fontaines (03 85 91 43 47; PRESUMEY@wanadoo.fr) avant le 10.10.07.

NB. Les retraités qui sont organisés à l'intérieur de leur syndicat recevront également cette invitation par l'intermédiaire de celui-ci; quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à informer et à inviter ceux de nos collègues que nous n'aurions pu toucher.

Retraites : pensez à faire valider très vite vos services de non-titulaire...

... même et surtout si votre départ en retraite est encore lointain !

Tout d'abord, ne pas confondre " validation des services de non-titulaires en vue de la retraite " avec " reclassement " : il s'agit bien dans les deux cas de faire prendre en compte certains des services effectués comme non titulaire, mais la " validation " concerne l'ouverture future du droit à pension et le calcul du montant de celle-ci, alors que le " reclassement " porte sur la carrière immédiate (avancement d'échelon). Il faut déposer, auprès du service du personnel de son ministère, deux dossiers différents, indépendants l'un de l'autre, ne portant pas sur les mêmes éléments, et ne concernant d'ailleurs pas forcément les mêmes personnes. Le dossier de reclassement est toujours à déposer le plus tôt possible après la titularisation (ou le changement de corps), mais la " réforme " des retraites de 2003 a introduit des modifications importantes en ce qui concerne la " validation des services de non-titulaires en vue de la retraite ".

Dorénavant, en effet, pour être recevable, le dossier de demande de validation doit être déposé **dans les deux ans suivant la titularisation** si celle-ci est intervenue après le 01.01.2004.

Si la titularisation est intervenue avant le 01.01.2004, le dossier doit être déposé avant le 31.12.2008, ou avant le départ en retraite si celui-ci intervient plus tôt.

Quoi qu'il en soit, vous avez tout intérêt à déposer ce dossier le plus rapidement possible, parce que les retenues rétroactives que vous aurez à régler seront calculées sur la base du traitement que vous percevez à la date de dépôt de ce dossier, et aussi parce que **cette possibilité de validation est menacée et peut être remise en cause à tout moment.**

Même si tous les services de non-titulaires ne sont pas validables (à L'Education Nationale, c'est le cas en particulier des services d'aides-éducateurs, d'assistants d'éducation, de vacataires, de CES-CEC, des services en GRETA ou dans les établissements privés sous contrat etc.), il est en général utile et rentable à terme de faire valider tous les services à temps plein et à temps partiel qui peuvent l'être : il s'agit de services d'auxiliaire, de temporaire, de contractuel, à l'éducation nationale, dans un autre ministère ou pour une collectivité territoriale, même effectués à l'étranger. **Cette validation peut avoir parfois une importance primordiale, en particulier pour les mères dont les enfants sont nés alors qu'elles n'étaient pas titulaires.**

Le dossier est à se procurer auprès de son établissement ou du service du personnel de son ministère (rectorat pour l'EN). Votre syndicat est à votre disposition pour des renseignements plus précis ou pour des simulations : n'hésitez pas à le contacter.

L'HOPITAL DE MACON EST MALADE

(réunion d'information du 14 septembre 2007 à l'initiative de la CGT du centre hospitalier)

Tous les hôpitaux de Saône et Loire sont en déficit, et plus de 60% le sont au niveau national. Pour l'hôpital de Mâcon, le déficit se monte à 11 millions d'euros, le directeur de l'ARH (agence régionale d'hospitalisation) a refusé d'allouer le budget 2007 voté au conseil d'administration du centre hospitalier.

Les raisons de ce déficit sont de plusieurs ordres

- La T2A (tarification à l'acte) : le prix de l'acte baisse régulièrement, les cliniques réalisent les actes rentables et renvoient les non rentables vers l'hôpital. Pour faire de l'argent, l'hôpital préfère réduire les durées d'hospitalisation et réhospitaliser plusieurs fois (paiement à l'acte) plutôt que de garder les malades à l'hôpital le temps nécessaire.

- L'hôpital doit remplir certaines obligations légales, mais les dotations financières pour les réaliser sont insuffisantes

- Certains services ont des effectifs minima à respecter (pour la psychiatrie, l'hôpital est obligé de payer 17 infirmiers sur son budget propre)

- Difficultés pour faire payer les malades qui ne sont pas couverts par une mutuelle (l'hôpital envoie les huissiers pour les faire payer plutôt que de faire intervenir le fonds d'action sociale qui rend de l'argent tous les ans...). Le nombre de personnes non couvertes par une mutuelle a augmenté de 10 à 14%.

L'Etablissement doit économiser en 6 mois 4,2 millions d'euros. Les restrictions promises par le directeur et les chefs de pôle sont

- Suppression des acquis locaux (la prime de 3 jours de congé pour assiduité)

- Baisse du budget formation des personnels

- Gel des lits

- Risque de fermeture d'un service (l'actuel directeur a réussi à fermer la chirurgie dans son précédent poste)

- Sous-traitance de tous les services qui ne sont pas des soins

- Economies sur la qualité des repas des malades

- facturation de la chambre seule à 45 euros

- Un départ sur deux ne sera pas remplacé ce qui aura pour conséquence :

Moins de temps pour les soins

Attente aux urgences

Augmentation des délais d'attente pour les rendez-vous

Pour faire passer ces mesures, le directeur a le soutien de ses chefs de pôles (des médecins chefs de service) qui sont responsables du personnel de leur service. Ils sont également intéressés aux objectifs...

Il faut que l'A.R.H. de Bourgogne débloque des moyens financiers permettant l'égalité d'accès et de soins pour tous.

AVIS DU CESR SUR " L' AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS "

Séance plénière du 25 septembre 2007

Les systèmes d'orientation scolaire et professionnelle sont souvent accusés, à tort ou à raison, de bien des maux.

On leur reproche notamment :

- le nombre d'élèves sortant du système scolaire sans qualification validée par un diplôme,
- le nombre de lycéens arrivant en classe de terminale sans savoir ce qu'ils veulent faire par la suite,
- l'orientation de certains jeunes vers des formations n'offrant pas ou peu de débouchés professionnels, alors que d'autres métiers, réclamés par le marché de l'emploi, ne trouvent pas de candidats,
- les orientations par défaut (et non par choix) vers le secteur technologique ou vers d'autres formations ne donnant pas satisfaction aux jeunes,
- le manque d'information apporté aux jeunes sur la réalité des métiers,
- la méconnaissance de l'évolution des métiers par ceux-là même qui sont chargés d'accompagner les jeunes dans leur orientation,
- le manque de lisibilité des différents dispositifs d'orientation, en particulier pour les adultes,
- le nombre important d'étudiants qui sortent de l'Université sans diplôme.

Le CESR a souhaité se centrer sur le versant orientation professionnelle en insistant sur le lien qui existe entre l'orientation scolaire et les choix professionnels ultérieurs.

Francis DANVERS écrit, dans ses 500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie :

" S'orienter aujourd'hui finalement, ce n'est pas choisir un métier mais construire progressivement un itinéraire au fur et à mesure des décisions prises et des situations rencontrées. (...). L'orientation ne relève pas d'un choix à un moment donné mais d'une construction progressive, faite par un individu relié au monde qui l'entoure, à travers des décisions et des actions successives "

Cependant, on constate aujourd'hui que la réalité est différente.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Etienne RAVY, représentant la fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne. Vice-président : Philippe DORMAGEN, représentant de la FSU. Secrétaire : Gérard RIGER, représentant de la FCPE. Membres : Gérard ALCAZAR, représentant du MEDEF, Joseph BATTAULT, représentant CFDT, Hervé BONNAVAUD, représentant de l'UNSA, Dominique GALLET, représentante CGT, Dominique GENDRON, représentant FO, Jean-Pierre GRENOUILLET, représentant de la confédération des grandes écoles de Bourgogne, Jean-François HENRIOT, représentant de la chambre régionale de métiers, Pierre JARLAUD, représentant des entreprises d'insertion. Bénigne LOUET, représentant de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, Claire MOUSSET-DECLAS, représentante CGT, Christian POIRIER, représentant de la CRCI Maurice THIEFFENAT, représentant de Bourgogne Rhénanie-Palatinat et de l'association française de développement international de Bourgogne, Clet VIOLEAU, représentant de la CFE/CGC, Membres associés : Kheira BOUZIANE, représentante du logement, de la famille et du cadre de vie, Michel MORINEAU, représentant des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

le contexte

1) Le public du secondaire

Les jeunes font quatre reproches principaux au système d'orientation et d'aide aux choix professionnels tel qu'il est :

> Il n'est pas compréhensible pour un grand nombre de jeunes et de parents : il existe plus de 300 lieux d'orientation en Bourgogne. 15 réseaux d'Accueil, Information et Orientation (AIO) sont répertoriés. Ces organismes ont mis chacun en place des pratiques d'orientation, plus de 80 méthodes et outils différents sont recensés.

> Il est trop éloigné de la connaissance concrète et vivante des métiers : les parents demandent qu'on les aide à effectuer des choix en toute connaissance de cause, ils ont besoin d'un éclairage sur les métiers, les filières de formation, les débouchés. Selon les jeunes, il n'y a pas suffisamment d'explications sur les métiers en classe de 3ème, ni suffisamment de stages'.

> Il est trop l'affaire des seuls spécialistes au lieu d'être porté par tous, en particulier par les enseignants : l'orientation et l'aide aux choix professionnels devraient être partagé par l'ensemble de l'équipe éducative et ne pas se résumer à l'unique action des Conseillers d'orientation psychologues.

> Il ne favorise pas l'éclosion de tous les talents, ce qui pénalise d'abord les enfants des milieux défavorisés : l'orientation doit combattre bien des stéréotypes et préjugés qui, avec le déficit d'information, pèsent sur les choix respectifs des garçons et des filles, gênent les handicapés, bloquent la perméabilité sociale.

2) Les étudiants

Les statistiques de l'Université de Bourgogne (UB) sur la poursuite d'études des inscrits en 1ère année en 2004 montrent que sur les 5000 nouveaux arrivants :

> 51 % seulement sont passés en 2ème année en 2005,

> 22 % ont quitté l'UB (dont 1/3 d'entre eux pour entrer sur le marché du travail et les 2/3 restants pour poursuivre d'autres études en dehors de l'UB),

> et 27% redoublent la 1ère année.

Une étudiante a réalisé une étude sur les représentations du marché de l'emploi qu'ont les étudiants en première année à l'UB :

> la moitié des étudiants déclare ne pas avoir eu d'information sur les métiers en rapport avec leur formation

> 20 % ils estiment que leur orientation a été subie, suite à un échec dans une autre filière (médecine, pharmacie, écoles préparatoires aux grandes écoles...)

3) Le public adulte

On constate que l'accès à la formation professionnelle continue est souvent tributaire du niveau de formation initiale :

> le taux d'accès à la formation professionnelle continue est de 23,4 % pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, de 25,2 % pour les possesseurs du brevet des collèges, de 33,7 % pour les titulaires du baccalauréat et de 44,3 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

> Le taux de départ en formation dans les Très petites entreprises (TPE) est de 12 % contre 22 % dans les Petites et moyennes entreprises (PME) de dix à cinquante salariés, et contre plus de 40 % pour l'ensemble des entreprises.

propositions

MUTUALISER ET AMELIORER L'INFORMATION

- Mettre en place une coordination régionale, comme le préconise le projet de charte régionale fédérative sur l'Accueil, l'Information et l'Orientation (charte AIO).
- Améliorer, par le biais d'Internet, l'accès aux informations sur les cursus d'études, le contenu précis des formations et leurs débouchés.
- Collecter, regrouper, valider les enquêtes locales et régionales et les rendre accessibles au grand public pour une meilleure connaissance des métiers.
- Améliorer et compléter l'information sur les modalités d'affectation dans les filières, notamment en fin de collège, comme les parents d'élèves l'ont demandé.
- Mieux informer sur toutes les filières de formation de façon équitable. Il n'existe pas qu'une seule filière de réussite, mais une diversité de voies dont il faut tirer parti.

AMELIORER LA CONNAISSANCE DES METIERS ET DU MONDE DU TRAVAIL

- Mettre en place des bourses aux stages, des banques de données sur les offres et demandes de stages, un guide des entreprises
- Utiliser de multiples moyens pour faire connaître les métiers, par une semaine de présentation des métiers, des logiciels, le partenariat école-entreprise.
- Faire travailler le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) sur le développement des partenariats
- Renforcer la formation de tous les acteurs de l'orientation, y compris celle des enseignants et surtout celle des professeurs principaux
- Développer les moyens des CIO
- Valoriser davantage les salons des métiers par une préparation des intervenants et des jeunes

PREPARER AUX CHOIX DU PROJET PROFESSIONNEL

- Généraliser les options découvertes professionnelles à tous les collégiens dans les établissements scolaires
- Mieux utiliser les outils disponibles d'aide aux choix professionnels
- Mettre en place un suivi systématique de chaque jeune
- Utiliser un support adapté du type livret de suivi. Un tel outil permettrait de conserver trace et mémoire des stages, des capacités extra scolaires ainsi que des idées d'orientation à un moment donné.
- Effectuer un travail de sensibilisation des parents à l'orientation
- Faciliter les passerelles entre les filières de formation et réaffirmer le droit à la formation et à la réorientation tout au long de la vie
- Faire appliquer dans tous les établissements de Bourgogne et de France la circulaire de 1996 qui prévoit " de concevoir et de mettre en place une éducation à l'orientation " dans les classes de collège
- Enseigner cette méthodologie qui leur sera utile tout au long de la vie dès la cinquième

Elles ou ils ont dit

Pascal ERCOLANI, Responsable des dispositifs d'accueil et d'orientation du Conseil régional de Bourgogne."

Il s'agit d'une chance et non d'un handicap pour la Bourgogne de disposer de structures réparties sur l'ensemble du territoire. Cependant, du point de vue de l'individu qui cherche à s'orienter, le système manque de lisibilité, le paysage est éclaté ".

Serge ROCHET, Directeur du Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences (CIBC) BOURGOGNE SUD de Chalon-sur-Saône

" Il faut bien comprendre que l'orientation ne peut pas se mettre en dehors des pressions habituelles du marché de l'emploi. L'orientation d'aujourd'hui s'ancre dans le réalisme. On ne peut plus se contenter d'un regard humaniste où l'épanouissement de la personne était principal. Il appartient aux politiques de définir ce qu'ils attendent de l'orientation professionnelle ; ce volet politique avait été négligé ".

Lycéens du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)

" Les filières " pro " sont mal vues, en particulier par nos parents ; ils ne nous ont pas poussés dans cette voie mais auraient préféré qu'on aille en filière générale. "

" On a du faire un choix professionnel trop vite et sans assez de préparation : on a une semaine pour choisir, on nous demande ce qu'on veut faire dans la vie, on a 14-15 ans c'est trop tôt ", Classe de 2^{de} professionnelle " Vente Action Marchande " du lycée Jean Rostand, Nevers.

" II y a un vrai problème avec les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) qui s'occupent de plusieurs lycées et qui, par conséquent, sont peu présents. Ils ne nous connaissent pas vraiment. Par exemple, il n'y a qu'un seul COP pour les 3 lycées de Chalon ". " Ce n'est pas les motivations qui guident les choix mais les notes ", d'où absence de motivation de certains ".

" II faut arrêter de dévaloriser certains métiers, on voit bien qu'il y a une dévalorisation de la voie professionnelle, qui entraîne un sentiment d'échec chez ceux qui la suivent ; cela va loin : certains jeunes ne font pas forcément le métier qui leur plaît par peur d'être rejetés par l'entourage ".

Bernard QUINTARD, directeur du Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) de Dijon et responsable de l'ONISEP.

" La difficulté de l'orientation, c'est de faire émerger au bon moment la meilleure voie de formation à choisir en fonction des compétences du jeune, de ce qu'il aime. La préadolescence et l'adolescence sont des périodes de fragilité et de variabilité : savions-nous à 15 ans ce que nous voulions faire? Et avons-nous suivi ce chemin? "

Personnes auditionnées : Régis BARBIER, Directeur, Mission locale de Beaune, Pierre-André BEGUIN, Président, URAPEL Dijon, Béatrice CHESNEL, Présidente, UNAAPÉ, Antoine De AAATOS, Président, FCPE 71, Sylvie DEBREUVE, Responsable du Centre régional d'orientation professionnelle, Nicole DECOURCELLES, Conseillère, Mission locale de Beaune, Bernadette DESHORMIERE, FCPE 21, Christine DILGER, URAPEL Dijon, Laurence DUCREUX, chargée de l'orientation, Inspection académique de la Nièvre, Pascal ERCOLANI, Responsable du dispositif d'accueil et d'information, Martine d'ESTE, Secrétaire générale adjointe, Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre, Daniel GARNIER, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Nièvre, Pascal GRAPPIN, Secrétaire général, CGPME Bourgogne, Joëlle GRIGOR, Présidente, FCPE 89, Odile GUERIN, PEEP, Gérard GUYONNET, Proviseur du lycée Jean Rostand, Nevers, Muriel HENNEQUIN, Direction Apprentissage et formation professionnelle, Muriel HENRY, Responsable insertion professionnelle et orientation, SUFCOB, Bruno JEANNELLE, Information sur l'Université et l'orientation des étudiants, Université de Bourgogne, Yvon KERVERN, Proviseur vie scolaire, Rectorat, Dominique LALIRE, FCPE 21, Christophe LAMBOLEZ, Président, PEEP, Danielle LANGUET, Professeure principale et enseignante en histoire géographie et éducation civique, Collège Jean Rostand, Quetigny, Elisabeth LEBAILLIF, Directrice, Cabinet Co-Efficiences, Bruno LOMBARD, Président, FCPE 21, Gérard MARIN, Responsable du service scolarité centrale, Université de Bourgogne, Anne-Marie MOREAU, Proviseure du lycée Raoul Follereau, Nevers, Valérie NAIGEON, Responsable des Etudes Emploi-Formation, C2R, Francine NARBAL, Conseillère d'orientation, Dijon 2 Anne-Marie PAYEN, FCPE 21, Bernard POISSON, Directeur, Centre d'information et d'orientation Dijon 2, François PONCET, MEDEF Bourgogne, Raphaël PORTEILLA, Directeur, SIO de l'Université de Bourgogne, Didier PRORIOU, Secrétaire général, Union Régionale des Petites et Moyennes Entreprise de Bourgogne, Bernard QUINTARD, Responsable, SAIO et ONISEP, Christine RANC, Coordinatrice régionale formation professionnelle, MEDEF Bourgogne, Serge ROCHET, Directeur, CIBC Bourgogne Sud, Laurent ROUSSEAU, Responsable "formation, centre d'aide à la décision, apprentissage et emploi ", Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Nièvre, Patène SALHI, Conseillère, Mission locale de Beaune, Isabelle SAPIN, Praticienne de l'ADVP, Cabinet Co-Efficiences, Brigitte TISIN, Responsable administrative, SIO de l'Université de Bourgogne, La classe de seconde professionnelle " vente action marchande " du lycée Jean Rostand à Nevers, La classe de seconde générale et technologique option SCS (sciences économiques et sociales) et MPI (mesures physiques et informatiques) du lycée Raoul Follereau à Nevers.

Faux semblants et trompe-l'œil

A lire ou écouter les déclarations des responsables de l'Education Nationale, la rentrée scolaire 2007 serait techniquement réussie. Ces satisfecit, désormais rituels, ne peuvent cependant pas masquer la poursuite de la dégradation continue des conditions d'étude des élèves et d'enseignement des personnels dans les classes des collèges et des lycées de Saône-et-Loire.

Les Collèges

Ce sont finalement 54 postes définitifs qui ont été supprimés à la rentrée pour une perte évaluée, pour l'instant, à 473 élèves - les pointages officiels de septembre et octobre devraient nous en dire plus sur la réalité de la baisse démographique qui, d'après les chiffres de juin, pourrait bien être moins importante que prévue. En effet, les 41 ETP - Equivalent Temps Plein - ont été récupérés pour la première fois uniquement sur des postes budgétaires et non plus en partie sur les heures supplémentaires comme c'était le cas jusqu'ici. Suppressions particulièrement frappantes si l'on considère qu'il y a 53 collèges dans le 71 et que donc la ponction correspond statistiquement à un poste par établissement ou si l'on cherche une autre illustration de cette ponction amère d'un poste supprimé pour à peine 9 élèves.

Ce sont 165 postes budgétaires qui ont été supprimés depuis 5 ans ! La rentrée 2007 établissant un nouveau et triste record.

Ce n'est que le 1er septembre qu'a été abrogé officiellement le décret de Robien mais à la place des 156 heures poste retirées, la dotation départementale a été abondée de seulement 139 heures HSA : il n'y a pas de petites économies.....Les HSA constituant maintenant plus de 5% de la dotation. Un autre record.

La barre des 24 élèves de moyenne par classe est franchie (24,1) et les niveaux 3ème et 4ème sont souvent les plus chargés sans compter les groupes de langue qui peuvent avoir un effectif plus élevé que les classes.

Cette rentrée se caractérise aussi par la forte diminution du nombre de TZR - Titulaire sur Zone de Remplacement - (750 pour 1000 l'an dernier) et des BMP - Bloc de Moyen Provisoire - mais aussi par la multiplication des heures de trajet (75 soit 15 de plus par rapport à l'an passé) ce qui montre clairement que le nombre de collègues nommés sur plusieurs établissements augmente encore.

Les IDD disparaissent peu à peu - de nombreux collègues n'en font plus du tout, faute de moyens ou préférant consacrer ces heures à des mesures d'aide ou de soutien -, les PPRE sont financés uniquement au niveau 6ème, la note de vie scolaire se met en place mais dans quelques établissements le refus de l'équipe éducative laisse le chef d'établissement l'établir, les remplacements de courte durée se mettent en place sur la base du volontariat et le département connaît des 4èmes et des 3èmes par alternance uniquement à Saint-Exupéry Montceau et à Lugny.

Quant aux "orphelins de 16 à 18h" les collèges en éducation prioritaire viennent de recevoir des dotations importantes entre 1200 et 1450 HSE - Heure Supplémentaire Effective - et même 2600 HSE pour le collège Saint Exupéry de Mâcon et le dispositif doit être mis en place à partir du 5 novembre. Il concerne les élèves volontaires à tous les niveaux et est assuré par des professeurs volontaires payés donc en HSE mais aussi les MI-SE, les AED et les Assistants Pédagogiques. 3 domaines d'intervention sont distingués : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle. Pour les deux derniers domaines, le recrutement d'intervenants extérieurs au collège est, hélas, même possible...

Cette rentrée est également marquée par la fin de "l'expérience" Apprentissage Junior et l'obligation pour les élèves de satisfaire au B2I - Brevet informatique - pour passer l'épreuve de Brevet des collèges qui s'appuiera sur les compétences exigées par le Socle commun.

Les Lycées

Après avoir perdu 91 postes en 3 ans, les 15 lycées du 71 ont vu disparaître 64 postes dont 28 mesures de carte scolaire. A titre d'exemple, Le lycée Léon Blum du Creusot, lourdement touché, perd l'équivalent de 11 postes et même un poste de CPE - Conseiller Principal d'Education.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, dans de nombreux lycées la barre des 35 élèves par classe est atteinte ou dépassée et souvent pour les divisions de la série S - des lycées chalonnais mais aussi le lycée Gabriel Voisin à Tournus. On assiste également à des regroupements d'élèves aberrants surtout en langue vivante - anglais et espagnol LV2 en particulier - où des élèves sont rassemblés alors qu'ils n'ont pas le même programme. Ces mêmes regroupements hasardeux ont lieu parfois dans une seule discipline... et il en existe même de sections ; Il reste des groupes de langue très chargés - + de 30 élèves...et l'allègement des groupes qui devait se poursuivre si on en croit la circulaire de rentrée 2006 reste cette année 2007 au niveau des seules terminales !

Les heures de première chaire ont en général été redistribuées à la suite de l'abrogation du décret de Robien mais, tout comme pour les collèges, ce rétablissement s'est fait en heures supplémentaires.

Les postes partagés sont nombreux - pas moins de 6 dans un seul établissement.

On signale aussi des problèmes d'emploi du temps dans les lycées où l'amplitude d'ouverture est très grande - de 8h à 18 h. Pour l'anecdote mais pas pour le repas, un collègue s'est vu attribuer un service ininterrompu de 10h à 15h...

Devant le recrutement plus limité de TZR, le problème des remplacements risque assez vite de devenir important : il se pose déjà dans au moins deux établissements.

Les actions de rentrée du SNES/FSU

Dès la rentrée et dans le cadre d'un dispositif national, une réunion a été programmée pour les personnels non titulaires en difficulté d'emploi le mercredi 12 septembre 2007. Le collectif 71 des TZR quant à lui s'est réuni le mercredi 19 septembre à Chalon. A l'issue de cette réunion départementale bien suivie, les enseignants ont souligné leurs difficultés - longs trajets, services partagés sur plusieurs établissements, emplois du temps difficiles...- et une lettre exposant leurs revendications a été adressée au Recteur. Décision a été prise de se retrouver dans un cadre académique le vendredi 23 novembre 2007 lors d'un stage suivi d'une audience rectorale. Le Conseil Départemental du SNES/FSU qui a eu lieu le jeudi 20 septembre a décidé une campagne d'information dans les établissements sur la politique éducative qui se met en place mais aussi de renforcer la syndicalisation et de relayer l'expression de la profession : cela passe par des réunions dans les S1 - heure d'information syndicale - et des adresses en direction des usagers de l'école dont les parents d'élèves.

Bien évidemment les annonces budgétaires pour la prochaine rentrée 2008 - 11 800 suppressions au plan national alors que 5000 avaient été programmées pour cette année 2007 ! - conduiront le SNES/FSU dans un cadre unitaire à une **riposte d'envergure dont on devrait connaître la nature après le 1er octobre.**

Le dispositif d'accompagnement éducatif :

Une très mauvaise réponse à une vraie question

Cherchant à capter une demande sociale légitime d'aide à la réussite des élèves, le ministère de l'E.N met en place un dispositif dit " d'accompagnement éducatif "

À la rentrée des vacances de la Toussaint, l'accompagnement éducatif sera proposé aux élèves dans les 1 119 collèges de l'éducation prioritaire. Dès l'année scolaire 2007-2008, c'est donc 20 % des collégiens du territoire qui pourront bénéficier de ce nouveau service. Pour la Saône et Loire, ce sont neuf collèges qui vont expérimenter la mesure dès novembre 2007. Ce dispositif sera étendu, à la rentrée 2008, à l'ensemble des collèges puis à l'ensemble des établissements scolaires (y compris le primaire) d'ici la rentrée 2011.

Extrait du discours de X Darcos " Il comporte une période de deux heures ouverte quatre jours par semaine, durant laquelle les élèves pourront, suivant leurs besoins, bénéficier d'études surveillées et dirigées pour faire leur devoir, pratiquer une activité sportive complémentaire des heures d'éducation physique et sportive qu'ils auront reçues durant la journée ou s'adonner à une activité artistique ou culturelle "

... " Les activités proposées durant ce temps d'accompagnement éducatif seront réalisées sous la conduite d'enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives, avec le concours d'assistants pédagogiques ou d'assistants d'éducation, d'étudiants volontaires ou encore de partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou encore d'associations "

Pourquoi la FSU doit-elle se positionner contre le dispositif actuel ?

Buts cachés de l'opération :

- Rassurer les parents qui ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants après les cours en leur faisant croire qu'avec moins de cours obligatoires chaque semaine et plus d'accompagnement éducatif leur enfant réussira mieux.
- Imposer des heures supplémentaires aux enseignants pour éviter d'avoir à revaloriser leurs salaires (forte demande par rapport à la baisse continue du pouvoir d'achat)
- Supprimer des milliers d'emplois d'enseignants grâce aux heures supplémentaires
- Faire des pratiques culturelles et sportives (16h-18h) des vitrines qui masquent la réalité quotidienne des conditions d'enseignement des disciplines artistiques, musicales et sportives (effectifs surchargés, piscines et installations sportives insuffisantes)

Otons tout de suite le doute à nos lecteurs. La FSU et ses syndicats nationaux ne sont pas opposés au soutien scolaire ni au développement des pratiques culturelles volontaires. Ce qui est en jeu dans les mesures qui nous sont imposées c'est d'une part l'alourdissement de la charge de travail des enseignants et donc la qualité de leur enseignement et d'autre part la volonté de transférer au secteur privé une partie de ce qui relève actuellement du service public d'éducation.

Pour aider un élève en difficulté c'est comme pour soigner un malade : le plus important c'est le diagnostic. Pourquoi cet élève ne parvient-il pas à résoudre ce problème ? Répondre à cette question est toujours très complexe. Les pistes sont multiples. Les réponses à apporter seront différenciées voire individualisées. Il ne suffit pas de lui donner la réponse pour l'aider à faire le devoir ! L'aide aux devoirs demande de réelles compétences professionnelles pédagogiques. Quant à la pratique sportive, les compétences reconnues d'un enseignant diplômé préserveront le dispositif de tomber dans les travers du " patronage ". Les exigences éducatives du sport scolaire pratiqué dans le cadre de l'UNSS doivent être défendues.

Le SNEP (Syndicat National de l'Education Physique) rappelle son opposition aux heures supplémentaires, qui vont à l'encontre de la création d'emplois et de la qualité du travail des personnels.

Dans les collèges contraints dès cette année de mettre en place l'accompagnement éducatif, le SNEP propose aux équipes d'E.P.S d'examiner si les formes proposées dans leur établissement leur offrent une opportunité de développer et conforter l'activité de leur Association Sportive (A.S). Dans le même temps, il rappelle :

- Son exigence de conserver la spécificité du sport scolaire et de l'UNSS : la rencontre et la compétition entre A.S. Cela implique que le mercredi après-midi demeure le cœur de l'activité de l'A.S.
- Que c'est dans le cadre du forfait de trois heures dans leur service hebdomadaire que les enseignants d'E.P.S animent leur A.S.

Plus généralement le SNEP rappelle :

- Son opposition à toute mise en place, dans l'école, de structures qui concurrenceraient, voire se substitueraient à l'E.P.S et au sport scolaire.
- Que l'ensemble des missions face aux élèves, quelles que soient les disciplines, doit être intégré dans le service des enseignants, sans l'alourdir.

Le débat est ouvert et peut se prolonger sur le site <http://www.snepfsu.net> où vous pouvez témoigner et donner votre avis. Dans la perspective d'une redéfinition prochaine et probable des obligations réglementaires de service des enseignants il paraît nécessaire que chacun(e) s'exprime sur ce qu'il considère comme négociable et sur ce qui ne doit pas l'être.

Philippe PERROT (snep71) s2-71@snepsu.net

Les décisions du Conseil Délibératif Fédéral National des 18 et 19 septembre 2007

La FSU a la responsabilité de contribuer à **construire les mobilisations sociales** indispensables pour s'opposer fermement, dans l'unité à la politique antisociale et anti services publics du président de la république. Cela ne peut se faire sans le souci constant de débattre, décrypter les politiques conduites et **convaincre tant les personnels que l'opinion**.

Elle appelle ses SD à poursuivre les mobilisations unitaires pour l'amélioration, la défense des services publics et à assurer le succès du rassemblement de " convergences pour les services publics " **le 22 septembre** à Limoges.

La FSU appelle à participer aux actions décidées par le collectif contre les franchises (qui font financer les franchises par les malades eux-même) **le 29 septembre** et à la manifestation organisée **le 13 octobre** par la Fnath (association des accidentés de la vie) et l'Andeva (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante). La FSU souhaite que s'engage dans le pays un grand débat sur le **financement de la protection sociale** en réfléchissant aux politiques publiques à mettre en œuvre (notamment environnementales) et à avancer sur la pénibilité du travail, et les nouvelles logiques managériales, qui engendrent accidents, maladies professionnelles et stress.

En matière de retraite, La FSU dénonce l'évolution engagée par les réformes de 1993 et 2003 vers plus d'inégalités et moins de solidarités et rappelle son exigence d'une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous.

Elle continuera à agir avec RESF et l'UCIJ **contre les expulsions** et pour une autre politique de l'immigration et participera à la journée d'action et de manifestation initiée par l'UCIJ **le 20 octobre** ; elle exprimera sa solidarité avec les personnels menacés de sanction pour avoir refusé d'appliquer des dispositions iniques. Elle dénonce la pénalisation des soutiens comme à Méru dans l'Oise. Elle appelle à **participer massivement aux manifestations du 20 octobre et 22 octobre** en soutien à Florimond Guimard et déposera un **préavis de grève le 22 octobre**, jour de son procès afin de donner aux initiatives de soutien ce jour là, le maximum d'ampleur. Elle organisera en liaison avec RESF une campagne de solidarité en direction des personnels et de l'opinion. Elle agira contre le recours aux **tests ADN** pour les étrangers : elle appelle à signer la **pétition lancée par SLR**. Comme pour les lois sur la récidive, la question des droits de l'homme ou de l'efficacité d'une politique d'escalade dans la répression n'est jamais posées.

La FSU proposera aux **fédérations de l'Education nationale** de mettre en débat avec les personnels une **journée de grève unitaire** dans le cadre de la semaine d'action prévue **avant le vote du budget**. Ce ne sont pas les motifs qui manquent : fortes dégradations des conditions de travail et de scolarisation dans tous les secteurs, défense du statut en s'opposant à l'alourdissement de la charge de travail (" travailler plus pour gagner plus "), mise en concurrence des établissements, culture patrimoniale et élitiste, culpabilisation des jeunes et de leurs familles en niant les dimensions sociales de la difficulté scolaire, développement d'une école à plusieurs vitesses, désengagement de l'état à l'Université, disparition du modèle universitaire universaliste, ouvert et disciplinaire. Dès à présent la FSU appelle les collègues à signer massivement l'" appel des Cordeliers "www.université-recherche-démocratie.fr) qui exige l'abrogation de la loi.

C'est dans le même esprit qu'elle **proposera une démarche analogue aux fédérations de fonctionnaires sur l'emploi, les salaires et les missions des services publics** : construire dès à présent une mobilisation nationale et en mettre en débat les modalités ; La fonction publique et les services publics sont, dans une **logique exclusivement comptable**, envisagés exclusivement comme des dépenses qu'il faut à tout prix réduire ; dans une démarche marquée d'abord par le primat de la concurrence (comme le montre la privatisation des entreprises de l'énergie), est avancé comme une évidence que l'on peut faire mieux avec moins sans jamais analyser au préalable les besoins, les attentes des usagers ou prendre en compte les revendications et propositions des personnels. C'est ainsi que les 22700 suppressions de postes au budget 2008 vont correspondre à des coupes d'une ampleur inégalée, mettant en péril les missions mêmes des services publics dans certains secteurs, tandis que les fonctionnaires sont menacés d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 1.5, s'ajoutant à celles subies ces dernières années (6% depuis 2000), que les carrières sont, en début de grille notamment, écrasées et que se maintient une intolérable précarité., la FSU proposera une campagne unitaire pour **mettre fin à la précarité**, exiger des **recrutements supplémentaires** et obtenir la création de nouveaux emplois pour faire face aux besoins émergents.

La FSU soutiendra le SNU-ANPE dans son **action contre la fusion UNEDIC-ANPE** et interviendra dans le débat sur le contrat de travail. En effet, le projet de fusion ANPE-UNEDIC, annoncé sans concertation, n'est qu'un élément d'un ensemble plus large comprenant le **statut du contrat de travail**, la réforme du marché du travail, la " sécurisation des parcours ", les systèmes d'indemnisation des chômeurs. La fusion organisationnelle des deux établissements voudrait créer une usine à gaz pour **mieux contrôler et imposer le retour des chômeurs à l'emploi** quelles qu'en soient les conditions salariales, de statut, de conditions professionnelles.

La FSU considère que la situation implique une action interprofessionnelle unitaire d'ampleur : elle entend tout faire pour y contribuer.

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE :

CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CGC, CFTC

Nos organisations se sont exprimées cet été de façon unanime sur les attentes des personnels des trois versants de la fonction publique autour de deux enjeux essentiels : l'emploi public et le pouvoir d'achat.

Nous exigeons que s'ouvrent au plus vite des négociations portant sur la valeur du point d'indice commune à tous, les carrières et la reconstruction de la grille et que les décisions en matière d'emplois public résultent d'un véritable débat sur les missions de services publics.

Elles considèrent que ces demandes sont essentielles non seulement pour les personnels mais aussi pour l'efficacité des services publics, leur amélioration et le développement économique et social.

Jusqu'à présent le gouvernement n'a apporté comme réponse que des conférences qui ne seraient se substituer à ces exigences.

Le président de la république est demeuré sourd à ces attentes.

De plus, face aux annonces du chef de l'Etat, les organisations syndicales réaffirment le lien existant à maintenir entre le statut général des fonctionnaires et les valeurs républicaines.

Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales.

Pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics.

Pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels.

Pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Nos organisations syndicales appellent d'ores et déjà les personnels à construire une campagne d'actions avec pour objectif l'organisation d'une riposte d'envergure nécessaire et forte pour obtenir satisfaction.

Elles se retrouveront le 1er octobre, à l'issue de la première conférence fonction publique, où elles pourront décider des formes d'une action la plus large à caractère national.

Paris, le 21 septembre 2007

10 octobre, Journée mondiale contre la Peine de Mort

La coalition mondiale contre la peine de mort regroupe des ONG de défense des droits humains, des barreaux d'avocats, des collectivités locales et des organisations syndicales (la FSU et le CSFEF) issus d'une dizaine de pays. Elle a pour objectif la promotion de l'abolition universelle au travers d'actions de plaidoyer et de campagnes d'opinion.

Chaque 10 octobre, elle organise la Journée mondiale contre la peine de mort

Cette année, la journée du 10 octobre met l'accent sur un projet de résolution soumis à l'Assemblée Générale de l'ONU prévoyant un moratoire universel sur les exécutions.

Une pétition internationale appuie cette initiative.

<http://www.worldcoalition.org/petitions/?petition=3>



Tous à Paris le 13 octobre à 14 h

Une grande manifestation nationale pour

défendre les droits des victimes

d'accidents du travail

et de maladies professionnelles

Des conditions de travail qui se dégradent : Y EN A MARRE !

Pour LA GRATUITE DES SOINS !

Pour UNE MEILLEURE INDEMNISATION des victimes d'accidents du travail SANS CONDITION !

Les victimes de l'amiante ne peuvent pas être sacrifiées dans le but d'améliorer l'indemnisation des autres victimes. Ce sont toutes les victimes de risques professionnels qui doivent être indemnisées de la même manière, à hauteur de tous leurs préjudices.

Pour plus d'infos :

<http://www.fnath.org/handicap.html>

<http://andeva.fr/>